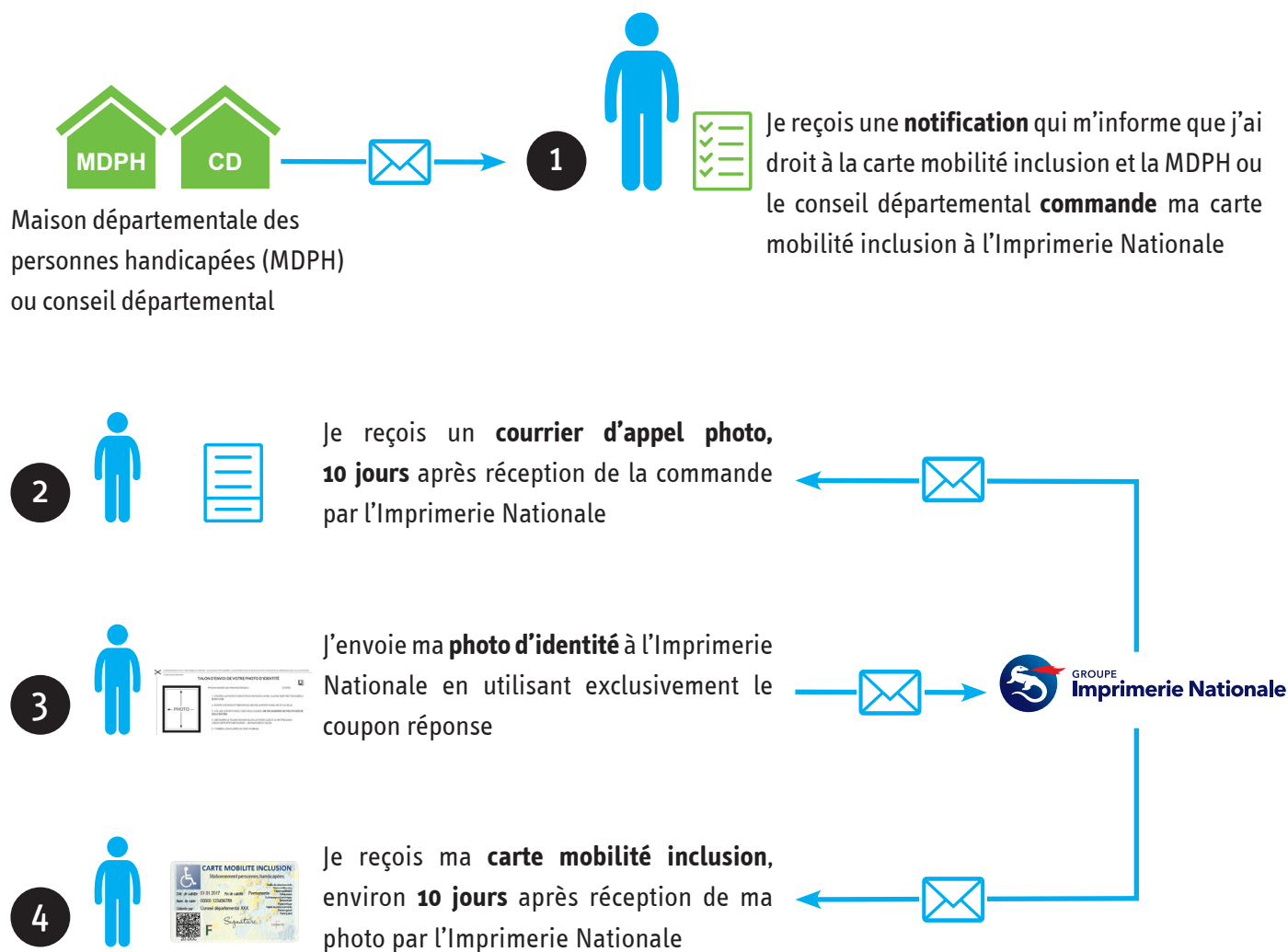


Ma demande de **carte mobilité inclusion** a été acceptée... et maintenant qu'est ce qu'il se passe ?



[ : par courrier]

ET SI J'AI DES QUESTIONS ?

Avec mes **identifiants** indiqués sur le courrier d'appel photo, je peux suivre la fabrication de ma carte sur :

- le portail : <https://www.carte-mobilite-inclusion.fr>
- ou
- le serveur vocal interactif (numéro vert) : **0 809 360 280**

Je peux aussi contacter l'organisme (MDPH ou conseil départemental) qui m'a attribué la carte.